

Les modes de Règlement

Différents modes de paiement sont proposés aux familles selon le régime de l'élève :

- **Si votre enfant est Prestataire** (Repas à l'unité) :

⇒ Vous devez alimenter la **carte Génération Hauts de France** (ou la carte d'accès pour les élèves de BTS) en privilégiant les paiements dématérialisés proposés :

- en vous connectant sur la plateforme de paiement en ligne via un paiement sécurisé dès 1 euro (Des identifiants personnels vous seront communiqués à la rentrée scolaire).

- en réglant par Carte Bancaire directement sur la borne multi services face à l'Intendance,

- en réglant par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Guy Mollet (37.20 € minimum correspondant à 10 repas) à déposer dans la borne multi services,

- enfin, en espèces à déposer également dans la borne multi services.

- **Si votre enfant est Interne** :

⇒ Vous pourrez régler la facture d'internat que vous recevrez en début de chaque trimestre par virement bancaire ou par le prélèvement automatique (**pour les élèves non boursiers**), éventuellement en chèque ou en espèces (pour un montant inférieur à 300,00 €),

Le prélèvement automatique ne concernera que la facture d'Internat. Il constitue un moyen de paiement sécurisé et c'est le seul moyen qui permet d'échelonner les paiements de la facture trimestrielle de l'Internat (3 mensualités).

Le prélèvement automatique est facile à mettre en œuvre. Une fois demandé à l'inscription de votre enfant, la seule démarche consiste à veiller à l'approvisionnement du compte bancaire au moment du prélèvement.

Pour adhérer au prélèvement automatique, rapprochez vous des Services de l'Intendance.